

www.jeunesagriculteurs80@gmail.com
19 bis, rue Alexandre Dumas
80 096 Amiens cedex3
Tel : 03 22 53 30 08

REGLEMENT

COURSES DE VIEILLES MOISSONNEUSES BATTEUSES

I/ LE CIRCUIT ET SA STRUCTURE

La piste est nivelée et délimitée sur l'extérieur par des ballots de paille. Cette protection extérieure sera renforcée dans les virages. En cas de course nocturne le terrain sera éclairé et muni de balises réfléchissantes.

Sécurité des spectateurs :

Pour la sécurité des spectateurs, une aire de dégagement de 30 mètres environ est prévue, elle est délimitée par un grillage.

Dès le début de la course, aucun spectateur ne sera admis sur la piste.

Un axe de dégagement est prévu pour la sortie des véhicules de sécurité.

Les responsables de courses veilleront à ce que les spectateurs ne stationnent pas malgré les barrières, sur cet axe de dégagement.

Une équipe de la Croix Rouge et deux ambulances gros volumes ASSU sont présents à proximité de la course.

En tout point du circuit, on pourra trouver un extincteur à moins de 30 mètres.

L'accès au parc de stationnement est strictement réservé aux chauffeurs et mécaniciens

II/ BUT DE LA COURSE

Il s'agit d'une compétition amicale plus folklorique que sportive (inter-canton). Les arrivées ne sont pas dotées de prix mais de lots, il s'agit d'une course mais pas d'un « stock car ».

Le circuit est extrêmement court et sera encombré par la présence des concurrents disputant simultanément chaque manche, ce qui contribuera à limiter la vitesse qui ne devrait pas excéder **30 km/h** en bout de ligne droite.

III/ ESSAIS

Les essais sont faits afin de classer les concurrents sur la ligne de départ. Les machines partiront par deux et effectueront trois tours chronométrés.

Si 15 machines sont engagées, elles seront classées en trois catégories et courront par 5 dans chacune des 2 premières manches.

Si 12 machines sont engagées, elles seront classées en 2 catégories et disputerons par série de 6 les 2 premières manches.

Les essais chronométrés donneront le choix à chaque pilote, dans l'ordre du classement de sa disposition sur la grille de départ (du plus rapide au moins rapide).

IV/ COURSE

Les machines pourront être divisées en deux catégories de gabarit : petites et grosses. Le classement par gabarit sera déterminé avant chaque course par les membres de la commission technique de Jeunes Agriculteurs de la Somme, une fois connues les caractéristiques de chaque machine participante. Pour chaque catégorie, il y aura deux manches, les responsables de course contrôleront le nombre de tours effectués par chaque machine.

VI/ VITESSE ET MANŒUVRES INTERDITES

Sur un circuit aussi court et à des vitesses aussi faibles, les collisions sont inévitables. Elles sont sanctionnées par des pénalités définies comme suit :

- ***COLLISION DE COTE : ABSOLUMENT INTERDITE***, entraînera la disqualification pour la suite des épreuves et des sanctions dans le remboursement des frais (assurance, transport, équipement de la machine).
- ***INTERDICTION DE PERCUTER UNE MACHINE IMMOBILISEE.***

Les dégagements excessifs de fumée seront également sanctionnés.

VI/ LA MACHINE

Elle aura l'apparence extérieure de la machine d'origine coupe, rabatteurs, roues, pas de roues jumelées. Elle doit pouvoir être dirigée et freinée correctement.

En cas de course nocturne la machine devra être équipée de lumière extérieure permettant sa bonne visibilité.

Doivent être supprimés :

- les diviseurs,
- les releveurs,
- les chasse pierres,
- la barre de coupe,
- la goulotte.

Peuvent être supprimés :

➤ une partie des mécanismes de battage pourvu que cela ne change pas l'aspect extérieur.

Le moteur :

➤ le moteur utilisé devra être le moteur d'origine ou similaire correspondant au type couramment utilisé sur le modèle de moissonneuse batteuse participante.

Sécurité :

➤ **accélérateur** : la commande d'accélérateur à main ou à pied doit revenir automatiquement à 0 par un système de ressort.

➤ **arceau** : il sera prévu dans tous les cas un arceau de sécurité d'après les caractéristiques suivantes :

- tube d'un diamètre minimum de 60 mm (40 mm autorisés si + de 5 mm d'épaisseur),
- fixation : 4 points de fixation boulonnés,
- traverses : elles seront prévues en renfort aux points névralgiques.

➤ **poste de pilotage exposé** : dans le cas d'un poste de pilotage exposé, une tôle (15/10) de protection à bords arrondis sera prévue (exemple Class Mercur, Braud).

➤ **obligation** :

- d'une ceinture de sécurité,
- d'un casque pour la sécurité du conducteur.
- D'un gilet jaune à bandes réfléchissantes en cas de courses nocturnes
- Avant et pendant la course, les responsables de course se réservent le droit de faire passer un test d'alcoolémie aux pilotes des mois' batt' cross en cas « de conduite suspecte ».

Tout test positif entraînera la disqualification du concurrent pour les manches de la journée.

Juste avant la course, la commission technique effectuera également une visite de SECURITE et se réserve le droit d'interdire la participation d'une batteuse si la sécurité n'est pas conforme au présent règlement.

Les batteuses devront être prêtes 15 jours avant la course.

Il sera de la responsabilité du Président de canton (si besoin avec l'aide d'une personne compétente) de vérifier la conformité des batteuses de son canton au présent règlement pour éviter qu'une d'entre elles soit interdite de course par la Commission Technique le jour même.

VII/ LE CHAUFFEUR

Il devra être titulaire du permis de conduire et obligatoirement adhérent JA.

Pour pouvoir participer, il devra s'être inscrit auprès de son président cantonal en lui transmettant les éléments suivants :

- son nom,
- son adresse,
- ses coordonnées téléphoniques,
- copie du permis de conduire
- le nom de la batteuse
- si la batteuse a déjà participé à une épreuve de Moiss'Batt'Cross les années précédentes.
- **Visite médicale obligatoire a réaliser 8 jours avant la Plaine en fête dans ce cas ramener son certificat médical pour le matin à 9h avec le médecin urgentiste.**

Chaque Président cantonal devra inscrire les concurrents de son canton avant le 30 juin dernier délai auprès de JA Somme.

Deux chauffeurs maximum peuvent conduire une même batteuse sous réserve que chacun d'entre eux se soit inscrit comme précisé précédemment.

Uniquement 2 chauffeurs et 2 mécanos auront accès au parc de stationnement. Et les responsables qui laisseront rentrer des personnes non autorisées dans le parc seront sanctionnés.

Par mesure de sécurité, avant et pendant la course les responsables de course feront passer un test d'alcoolémie aux pilotes des voitures.

Tout test positif entraînera la disqualification du concurrent pour les manches de la journée.

VIII/ COMPOSITION ET ROLE DE LA COMMISSION TECHNIQUE

La commission technique de la course est composée :

- d'un Président, membre du conseil d'administration,
- de deux responsables de course,
- d'un directeur de course,
- de 5 commissaires de sécurité du public.
- d'un arbitre (muni d'un gilet jaune à bandes réfléchissantes et d'un témoin lumineux en cas de courses nocturnes)

Rôle : cette commission veille à l'application du règlement le jour de la course.

Elle a tout pouvoir pour :

- faire modifier l'équipement d'une machine,
- ne pas autoriser la participation d'une machine ou d'un pilote à la course conformément au présent règlement,
- faire respecter le règlement et les consignes de sécurité.
- En cas de litige, le Président de cette commission est seul juge.

IX/ LOTS SUPPLEMENTAIRES

Des lots seront offerts à :

- la machine la mieux décorée,
- le ou la concurrent(e) la plus malchanceuse.

X/ CARBURANT

➤ Les réservoirs d'origine des machines à essence ne contiendront que le volume de carburant nécessaire à une machine. Il est conseillé, dans la mesure du possible, de placer celui-ci dans la trémie.

➤ Le carburant sous pression peut-être utilisé à condition que les réservoirs soient homologués et munis d'une soupape de sécurité.

➤ Avec un carburant sous forme de gaz, le tuyau menant le carburant au moteur doit obligatoirement être muni d'un coupe circuit. Une alimentation supplémentaire en oxygène est interdite.

➤ Toutes les formes de « nitro » sont interdites comme carburant, ou en tant qu'additif.

➤ Sont autorisés : alcool, gazole, kérosène, essence et propane JP 4, carburant pour turbine, l'eau et ses combinaisons.

- L'oxygène et les catalyseurs (accélérateurs de réactions chimiques) sont défendus.

XI/ QUELQUES CONSEILS

- Ecarter les roues au maximum pour plus de stabilité, roues d'origines, pas de roues jumelées
- Protéger et alourdir son train arrière car les plongeurs au freinage feraient perdre le contrôle de la direction.

XII/ INDEMNISATION

L'indemnisation est versée au canton et adressée au trésorier du canton après la Plaine en Fête. Chaque canton est libre de la reverser (en totalité, en partie ou pas du tout) aux personnes qui se sont occupées de la batteuse.

Elle est, pour la 1^{ère} et la 2^{ème} batteuses, de 300 euros pour une batteuse n'ayant jamais participé au Moiss'Batt'Cross et de 150 euros pour une batteuse ayant déjà participé. La 3^{ème} batteuse est indemnisée à 75 euros qu'elle ait déjà participé ou pas.

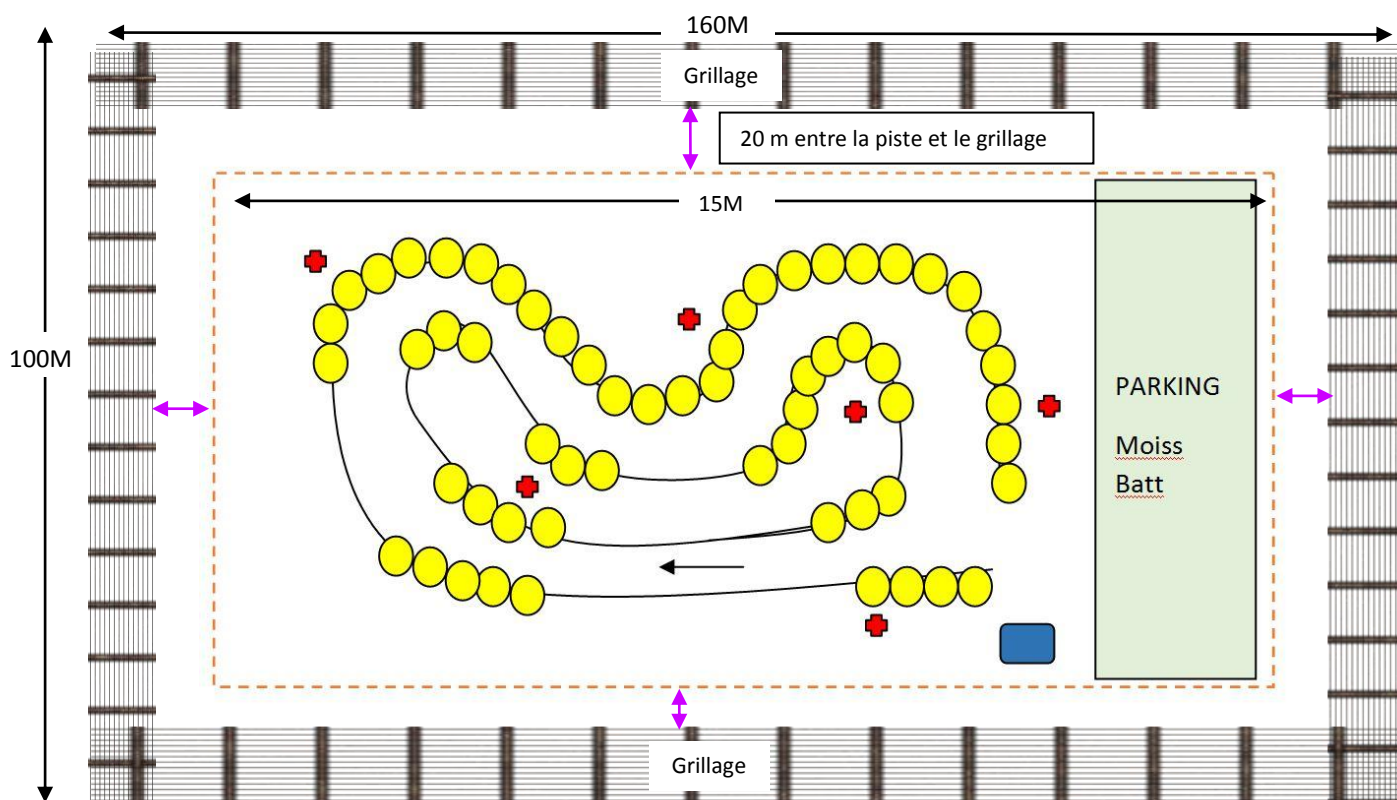
Trois batteuses maximum par canton « syndical » seront indemnisées.

XIII/ ASSURANCES

La participation au Moiss'Batt'Cross est aux risques et périls du chauffeur de la voiture.

L'assurance souscrite par Ja Somme pour la Plaine en Fête ne couvre pas les déplacements des batteuses du canton jusqu'au lieu de la manifestation.

Circuit :



INSCRIPTION MOISS'BATT'CROSS

A retourner avant fin juin- Merci de renseigner **TOUS** les champs lisiblement

Sous risque de non prises en compte

Nom de la batteuse 1 : Première participation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Chauffeur 1 Nom : Prénom : Tel : Mail : Adresse :	Chauffeur 2 Nom : Prénom : Tel : Mail : Adresse :
Nom de la batteuse 2 : Première participation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Chauffeur 1 Nom : Prénom : Tel : Mail : Adresse :	Chauffeur 2 Nom : Prénom : Tel : Mail : Adresse :
Nom de la batteuse 3 : Première participation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Chauffeur 1 Nom : Prénom : Tel : Mail : Adresse :	Chauffeur 2 Nom : Prénom : Tel : Mail : Adresse :
Nom de la batteuse 4 :	Chauffeur 1 Nom : Prénom :	Chauffeur 2 Nom : Prénom :

<p>Première participation :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> oui<input type="checkbox"/> non	<p>Tel :</p> <p>Mail :</p> <p>Adresse :</p>	<p>Tel :</p> <p>Mail :</p> <p>Adresse :</p>
---	---	---